



FONDATION ASSURER L'AVENIR
DES GENS DU VOYAGE SUISSES
FONDAZIONE UN FUTURO
PER I NOMADI SVIZZERI

Conférence de presse

de la
Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses

Présentation du nouveau site Internet

LES GENS DU VOYAGE SUISSES – AUTREFOIS ET DE NOS JOURS

www.fondation-gensduvoyage.ch/autrefois-nosjours/

13 septembre 2012

à

Zurich

Allocution de bienvenue

Markus Notter, président de la fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses

Le vernissage d'aujourd'hui est un événement réjouissant. Depuis sa création par la Confédération en 1997, notre fondation a pour mandat de garantir et d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage en Suisse, mais aussi de contribuer à préserver l'identité culturelle de cette minorité qui a pendant longtemps été persécutée et discriminée dans notre pays. Aujourd'hui, un nouveau site Internet sur l'histoire et le présent des gens du voyage suisses arrive sur le web. Il propose essentiellement des informations sur l'histoire et la vie des gens du voyage. Les textes sont illustrés par des photographies, des films et des enregistrements sonores. Des thèmes d'actualité tels que la question des aires de séjour et de transit, ainsi que celle des offres de formation, y sont également traités. Des renseignements au sujet de l'actualité des manifestations et événements, ainsi que des nouvelles parutions, viennent compléter le contenu proposé sur le site. J'espère qu'il permettra de mieux faire comprendre l'importance sociale et culturelle des gens du voyage pour notre pays à un large éventail de la population.

La vie itinérante n'est pas possible sans aires de séjour et de transit. Malheureusement, le rapport de situation publié par la fondation en 2010 donne à ce sujet une image peu réjouissante.

Dix ans après la parution du rapport d'expertise «Gens du voyage et aménagement du territoire», la situation des aires de séjour et de transit en Suisse après 2005 a été analysée pour la deuxième fois grâce à des sondages. Le nombre d'aires de séjour a légèrement augmenté durant la dernière décennie, passant de 11 à 14 aires au total. Néanmoins, le nombre d'aires de séjour suffit tout juste pour accueillir un tiers des gens du voyage suisses. En ce qui concerne les aires de transit, la situation a même empiré, car leur nombre a diminué de 51 à 43 aires. De ce fait, sur dix gens du voyage suisses, seuls six disposent encore d'une place sur les aires de transit actuellement. Cela implique une limitation toujours plus forte de ce mode de vie, qui a été adopté par un nombre croissant de jeunes gens au cours de ces dernières années. De plus, la majorité des aires de séjour et de transit présentent des défauts d'infrastructure et ne sont pas suffisamment sécurisés du point de vue du droit de l'aménagement du territoire. Le besoin d'aires de séjour et de transit signalé dans le rapport d'expertise «Gens du voyage et aménagement du territoire» (2001) n'est toujours pas satisfait. L'objectif revendiqué à l'époque, à savoir la création d'environ 30 aires de séjour et de transit supplémentaires dans les 10 ans à venir, n'a de loin pas été atteint à ce jour.

A quoi cela tient-il? On a parfois le sentiment que la volonté d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage ressemble à des vœux pieux. Les gens du voyage suisses sont certes une minorité protégée depuis 1998 en vertu de la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. Toutefois, cette protection semble être valable surtout sur le papier et d'un point de vue juridique, ce qui est précisément insuffisant.

De nombreuses activités entreprises pour améliorer les conditions de vie des gens du voyage suisses et remédier à leur discrimination directe, et surtout indirecte, ont vu le jour par mauvaise conscience. Mauvaise conscience à cause de l'injustice et de la cruauté dont les gens du voyage ont été victimes durant de nombreuses années avec l'action «Enfants de la grand-route». Il est important et juste que nous parlions régulièrement de ces événements et veillions à en cultiver la mémoire, dans le sens d'une mise en garde. Au-delà du travail de mémoire, nous devrions toutefois intégrer le fait que cette minorité dispose d'un héritage culturel, linguistique et social qui fait partie de la Suisse, au même titre que la bûche de Noël, le fromage d'Appenzell ou le gâteau aux carottes argovien. Ceux qui se soucient de la survie du rhéto-roman doivent aussi se soucier de celle du yéniche.

Je suis persuadé que le nouveau site Internet apportera une contribution essentielle à ce niveau. Je remercie vivement tous ceux et celles qui ont rendu possible cette réalisation. La Confédération et 16 cantons ont alloué des subsides considérables sans lesquels le projet n'aurait pas pu voir le jour. Nous remercions tout particulièrement les responsables de projet de l'uni de Zurich, Thomas Meier et Sara Galle, pour leur excellent travail.

Un site Internet pour la Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses

Sara Galle et **Thomas Meier**, concept et direction du projet

Les gens du voyage sont reconnus depuis 1998 comme une minorité nationale en Suisse. Leur mode de vie est cependant encore et toujours menacé. Par exemple, il n'existe toujours pas assez d'aires de séjour et de transit. La raison ? Des préjugés tenaces contre cette minorité, que l'on connaît globalement très mal. Le site Internet a pour but d'améliorer les connaissances sur les gens du voyage en Suisse et de contribuer à éviter que les injustices dont ils ont été victimes, en particulier dans le cadre de l'œuvre d'entraide «Les enfants de la grand-route» organisée par la fondation Pro Juventute, ne sombrent dans l'oubli.

Contributions thématiques

Le site Internet trilingue est avant tout composé de contributions thématiques sur l'histoire et la vie des gens du voyage. Ces articles rassemblent les connaissances éparpillées dans différentes publications et présentent les résultats des projets de recherche menés ces dernières années. Des photographies, films et enregistrements sonores, que l'on peut par ailleurs consulter dans la **galerie**, où ils sont répertoriés avec l'indication de leurs sources, illustrent et complètent les textes rédigés par des spécialistes.

Terminologie

Qui sont les gens du voyage ? Selon l'époque, le contexte et la perspective, il y a plusieurs réponses possibles à cette question. Des explications sur les termes tels que tzigane, gens du voyage, Rom, Sinti ou Yéniche apportent un éclairage sur les appellations qu'ils se sont ou qu'on leur a données au fil de l'histoire et aujourd'hui.

Informations pour les gens du voyage, les autorités et les écoles

Les informations à destination des gens du voyage, des autorités et des écoles constituent un autre élément important du site Internet. Elles ont vocation à encourager la compréhension pour les besoins des gens du voyage et à faciliter le contact. Cette rubrique contient des informations sur le matériel pédagogique et met à la disposition des intéressés des supports pédagogiques et des fondements juridiques qui peuvent être téléchargés. Les documents sont également complétés par des liens.

Par ailleurs, cette rubrique présente les **organisations des gens du voyage** ainsi que leurs offres. **Les informations concernant les manifestations, articles de presse et publications** seront actualisées régulièrement. Les **prises de position de personnalités** reconnues dans différents domaines de la société attestent de l'importance de cette minorité nationale et renforcent l'attention que l'on doit accorder à ses demandes. Les personnes intéressées à approfondir leurs connaissances de la thématique des gens du voyage et de leur histoire disposent ici d'une **sélection commentée de littérature, de médias et de liens**. Enfin, toute question peut être envoyée à l'**adresse de contact** indiquée.

Idée à l'origine d'un site Internet sur les gens du voyage suisses

Georg Jäger, directeur de l'Institut de recherche culturelle des Grisons de 2002 à 2009

Le **canton des Grisons** abrite probablement la majorité des Yéniches de Suisse. Là-bas, les familles de cette communauté ont été particulièrement sévèrement touchées par diverses mesures administratives depuis le XIX^e siècle et par l'œuvre d'entraide «Les enfants de la grand-route», dirigée par la fondation Pro Juventute.

Dans le cadre du Programme national de recherche PNR 51, l'Institut de recherche culturelle des Grisons a mené en collaboration avec les réalisateurs du site Internet un projet visant à se pencher sur la condition juridique, l'intégration et l'exclusion des Yéniches dans les Grisons depuis le début du XIX^e siècle. Le projet s'est conclu par une **exposition intitulée «Puur und Kessler»**, qui s'est tenue au **Musée rhétique à Coire** d'automne 2008 à janvier 2009, et par une publication éponyme. Toutes deux étaient avant tout centrées sur la perception que les Yéniches avaient d'eux-mêmes et celle que les autres avaient d'eux, sur la politique anti-vagabondage appliquée par l'Etat et sur le rôle qu'a joué Pro Juventute, mais on y présentait également les biographies de quelques familles et les parcours de vie de plusieurs Yéniches originaires des Grisons.

L'exposition ayant connu un réel succès, elle est devenue le point de départ pour la création du présent **site Internet**. En effet, les expositions sont d'une durée et d'une portée limitées. L'idée émergea donc de profiter des nouveaux médias pour toucher un vaste public, d'autant que le souhait était d'étendre le point de vue au-delà des frontières du canton.

Les **Yéniches** sont et ont toujours été considérés comme appartenant à la population des Grisons, même s'ils vivaient souvent en marge de la société. De tous temps, ils ont enrichi la vie économique et culturelle de cette région. Un des domaines où les Yéniches ont laissé une empreinte particulièrement forte dans la culture populaire des Grisons est la musique dansante, jouée presque exclusivement par des Yéniches jusqu'à la Première guerre mondiale. J'ai été ravi, en tant qu'auteur, de pouvoir présenter cet aspect, et de contribuer ainsi au site Internet.

Importance du site Internet pour les gens du voyage

Daniel Huber, président de la *Radgenossenschaft der Landstrasse*

Cela fait exactement 40 ans que les atrocités de l'œuvre d'entraide «Les enfants de la grand-route» ont été révélées au grand jour. A l'époque, il était facile de dissimuler ce genre de crimes.

Aujourd'hui, grâce à Internet, même la minorité des gens du voyage suisses a désormais la possibilité de mettre en ligne des informations à tout moment, de signaler des abus ou de faire connaître des particularités de la culture et du mode de vie de notre communauté.

Ce site Internet représente pour nous une grande ouverture sur le monde, et nous avons la conviction que dans un futur proche, les termes «gens du voyage suisses» et «yéniches» ne seront plus des mots étrangers dans le langage courant.

Nous remercions tous les sponsors qui ont permis à ce site de voir le jour ainsi que toutes les personnes qui ont participé à sa réalisation, pour leur travail remarquable.

Qu'une nouvelle ère commence!

Importance du site Internet pour la politique

Pierrette Roulet-Grin, Médiatrice-déléguée aux gens du voyage par l'Etat de Vaud

Gens du voyage – situation vaudoise

En matière d'accueil des gens du voyage, le Canton de Vaud est considéré comme un canton-pilote en Suisse romande. Depuis 1995 à Payerne-Boulex (capacité: 25 convois) et depuis 1997 à Rennaz-Villeneuve (45 convois), il met à disposition – du 15 mars au 15 novembre – deux terrains de transit gérés par la Gendarmerie. Les directives concernant ces terrains prévoient des séjours d'une semaine (durée renouvelable sous certaines conditions) permettant ainsi un tournus entre familles/groupes d'itinérants. Depuis 2000, le Conseil d'Etat a également mis en place un Groupe de travail «Gitans» formé de représentants des services concernés de l'Etat, de représentants des communes, et instauré un service de médiation, confié à celle qui vous parle depuis nombre d'années.

Au fil des années, les deux aires d'accueil officielles sont devenues des terrains très majoritairement utilisés par de grands groupes de gens du voyage français d'ethnie rom. Des habitudes d'hygiène différentes (défécation aux abords du camp), de propreté (éparpillement des déchets), ou encore l'absence de respect de la propriété d'autrui (WC démolis à répétition) ont rendu difficile la cohabitation: les Yéniches et Manouches ont aujourd'hui renoncé à s'arrêter sur ces aires, sauf si – par miracle – elles sont désertes.

Situation actuelle

Avec l'attrait du franc fort, avec la relative bonne santé économique de la Suisse et la facilité de faire du commerce dans leur langue maternelle, la présence des itinérants français s'est encore accentuée en Suisse francophone, sur l'Arc lémanique en particulier. Les chiffres relevés sur les deux places officielles de l'Etat de Vaud parlent d'eux-mêmes: en 2009, 5345 nuitées-caravanes, en 2010, 7786 nuitées-caravanes, en 2011, 10149 nuitées-caravanes, alors qu'en 2012, la statistique va exploser! Les aires d'accueil ne peuvent d'ailleurs contenir cet afflux massif. Dans un canton qui a une capacité totale de 70 caravanes sur ses places, on compte – durant toute la belle saison 2012 – environ 130 à 150 caravanes en permanence sur territoire vaudois. Conséquence: on assiste depuis ce printemps à quantité de stationnements sans autorisation sur des parcelles agricoles, sur des places de parc d'installations sportives ou sur des parkings publics ou d'entreprises.

Eviter les affrontements

Dans ce genre de cas – qui voit des propriétaires ou des exploitants fâchés face à des gens du voyage désinvoltes – le recours à la médiation est activé plusieurs fois par semaine pour éviter des affrontements entre ayant-droits et itinérants. Là aussi les chiffres parlent d’eux-mêmes: pour celle qui vous parle 4 interventions durant la saison 2010, 16 en 2011 et ...40 pour les cinq premiers mois de la saison 2012... qui se termine le 15 novembre! Vu l’absence de dispositions/procédures juridiques permettant aux propriétaires ou autorités communales d’ordonner rapidement l’évacuation des caravaniers indisciplinés, autorités et policiers sont relativement impuissants. Au point que la Cheffe du Département de la Sécurité et de l’Environnement a mandaté durant l’été un groupe de travail pluridisciplinaire pour trouver rapidement des solutions, la clause générale de police ayant depuis été utilisée à Payerne pour évacuer une cinquantaine de caravanes occupant sans autorisation et pour la troisième fois une parcelle agricole communale.

Préjudice pour les itinérants indigènes

Force est de constater que les gens du voyage indigènes subissent de plein fouet cette situation, le public ne les distinguant pas forcément de leurs pairs français: leurs possibilités de stationner comme leurs affaires s’en ressentent, leurs clients réguliers hésitant à leur confier des travaux artisanaux qu’ils pratiquent pourtant depuis longtemps. Celle qui vous parle a donc inclus cette préoccupation dans les réflexions du Groupe de travail récemment formé, comme elle utilisera l’outil parlementaire pour faire face à cette évolution préjudiciable aux itinérants indigènes. La site internet est une source d’information importante et moderne. Elle invite le public à s’informer sur la minorité des gens du voyage suisses et aidera à réduire les préjugés à leur sujet.